



Les hommes et les femmes de CSP au service de la vie

Rapport annuel de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Communication sur le progrès (COP)
Pacte Mondial de l'ONU

Bilan de l'année 2018 / Objectifs 2019



Centre Spécialités Pharmaceutiques



Madame BRENAS BAUDRY – Présidente (CEO)

CENTRE SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

76-78 Avenue du Midi – CS 30077

63808 COURNON D'AUVERGNE Cedex

FRANCE

Cournon, le 25 avril 2019

Monsieur le Secrétaire-Général,

CSP a décidé d'adhérer au Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact) en novembre 2011.

Année après année, en tant que Présidente de CSP, j'ai le plaisir de réitérer notre engagement en faveur de la promotion des 10 principes du Pacte Mondial relatifs aux Droits de l'homme, aux Droits du travail, à la protection de l'Environnement et la lutte contre la corruption. Soutenir le Pacte Mondial constitue pour notre société l'un des fondements de notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Le renforcement de la responsabilité sociétale constitue l'un des 4 axes du plan stratégique de notre entreprise, défini pour les années 2017-2020. Ce dernier traduit notre volonté d'assurer la pérennité et le développement de notre société tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux, environnementaux, et les relations avec les parties prenantes.

Nous avons remporté avec succès le challenge de l'année 2018 consistant à faire évoluer notre système de management intégré QSE de manière à ce qu'il satisfasse aux exigences des versions 2015 des normes ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et de la norme ISO 45001 (Santé, Sécurité au Travail) et avons obtenu les certifications correspondantes. Ce système de management garantit l'atteinte de nos objectifs en matière de développement durable.

Notre souhait est de continuer à progresser en matière de qualité de services, respect de la santé publique, protection de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs, protection de l'environnement dans le respect scrupuleux de la réglementation applicable à nos activités. En 2019, nous poursuivons notre politique de prévention et de maîtrise des risques qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux.

**SIÈGE SOCIAL
ET ÉTABLISSEMENT CENTRE FRANCE :**
76-78 avenue du Midi - CS 30077
63808 Cournon d'Auvergne Cedex - France
Tél. : 33 (0)4 73 69 28 28
Fax : 33 (0)4 73 69 28 50
web : www.csp-epl.com
Siret 857 200 521 00022



ÉTABLISSEMENT ÎLE-DE-FRANCE :
3 avenue des 22 Arpents
Quartier d'Activités de la Barogne
77230 Moussy-le-Neuf - France
Tél. : 33 (0)1 60 03 80 00
Fax : 33 (0)1 60 03 80 16
Siret 857 200 521 00089



LABORATOIRE DE CONTRÔLE :
35 rue de la Chapelle
63450 Saint-Amant-Tallende - France
Tél. : 33 (0)4 73 39 63 05
Fax : 33 (0)4 73 39 38 87
Siret 857 200 521 00071



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL





Soucieux de l'impact sur la santé publique de nos activités, nous continuerons d'anticiper les exigences réglementaires du secteur pharmaceutique. Depuis l'année dernière, nous adaptons nos prestations aux dispositions relatives au renforcement de la chaîne du médicament avec la mise en place du système européen d'authentification du médicament (dit « sérialisation »).

Dans le but d'assurer la pérennité et la croissance économique de notre entreprise nous continuerons de développer des solutions innovantes tout en veillant à la maîtrise des coûts.

L'une de ces solutions consiste à généraliser la digitalisation.

Afin de répondre aux demandes de nos clients, nous agrandissons actuellement nos installations situées en région parisienne, une autre construction aura lieu en Auvergne en 2020. La maîtrise des impacts environnementaux de ces nouvelles installations sont évaluées en amont, nous privilégions les solutions permettant de réduire les consommations énergétiques : isolation, éclairage basse consommation. D'ici la fin de l'année, nous procéderons à un nouvel audit énergétique des installations existantes en vue de déterminer de nouvelles pistes de réduction des consommations. Nous souhaitons nous engager d'avantage dans le domaine des énergies renouvelables et étudions la mise en place d'ombrières photovoltaïques.

Nous poursuivrons en 2019 les actions permettant d'empêcher l'apparition de traumatismes et pathologies liés au travail qu'ils soient physiques ou psychiques. En 2018, 22 personnes référentes ont été formées : groupe de prévention Risques Psycho Sociaux, moniteur Sauveteur Secouriste, moniteurs caristes, personne ressource en prévention des Troubles Musculo Squelettiques. De manière à promouvoir la culture sécurité, nous encourageons nos encadrants par des formations adaptées et des communications régulières, à renforcer leur leadership, à consulter et faire participer les salariés en matière de prévention des risques.

CSP est résolument engagé dans une démarche de progrès encourageant chacun de nos collaborateurs à faire de la responsabilité sociétale un réflexe dans la gestion des activités et des projets mais aussi dans la vie professionnelle au quotidien. Cette dynamique collective permet d'appuyer et renforcer nos engagements, qui se sont déjà concrétisés par des réalisations visibles.

Fortement impliqués en matière de responsabilité sociétale au sein de nos structures, nous exprimons également notre volonté de faire progresser les principes du Pacte Mondial dans notre sphère d'influence, en particulier nos clients, nos fournisseurs et nos sous-traitants.

Nous travaillons en toute transparence avec les acteurs intéressés par notre activité : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP), Club Inter Pharmaceutique (CIP), Groupement des Industries du Médicament d'Auvergne (GIMRA), Fédération nationale des Dépositaires Pharmaceutiques (LogSanté), Chambre du Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme. Le dialogue que nous entretenons avec ces parties prenantes est essentiel à la meilleure appréhension des problématiques qui sont les nôtres aujourd'hui.

La communication sur les progrès accomplis (COP), publiée chaque année, présente les actions concrètes que nous avons mis en place depuis notre adhésion et celles que nous envisageons dans une démarche de progrès.

Laure Brenas Baudry
Présidente

Présentation de l'entreprise

Centre Spécialités Pharmaceutiques (CSP), dépositaire pharmaceutique, prend en charge les produits de santé dès leur sortie de production et assure pour le compte des laboratoires leur stockage et leur distribution.

Forte de plus de 65 années d'expérience au service des différents acteurs du système de santé, CSP a su développer une offre complète de solutions dédiées qui simplifie les procédures administratives et la gestion quotidienne des produits de santé.

L'écoute, l'échange, et la flexibilité ont permis à CSP de développer des outils performants et adaptés à toutes les problématiques du marché. De plus, CSP a su cultiver chez ses collaborateurs une volonté de servir et de satisfaire qui lui a permis de se positionner en tant que leader des dépositaires français de produits de santé.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site web csp-epl.com.

Nos engagements, notre politique

CSP a pour ambition d'être un prestataire de services pharmaceutiques de référence et une entreprise citoyenne dans le respect de l'éthique, de la réglementation pharmaceutique et des principes du développement durable.

CSP a choisi d'adhérer au Pacte Mondial de l'ONU et mène une politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) selon la norme ISO 26 000.

La **Déclaration de Responsabilité Sociétale*** et la **Charte Ethique et Sociale*** précisent les engagements fondamentaux de CSP en matière de développement durable en lien avec les 10 principes du Pacte Mondial :

- ◆ développer des relations loyales avec les parties prenantes
- ◆ respecter scrupuleusement les Droits de l'Homme
- ◆ développer une entreprise socialement responsable
- ◆ protéger l'environnement au quotidien
- ◆ respecter la loyauté des pratiques
- ◆ répondre aux attentes sociétales des parties prenantes au mieux des intérêts communs
- ◆ contribuer au développement local.

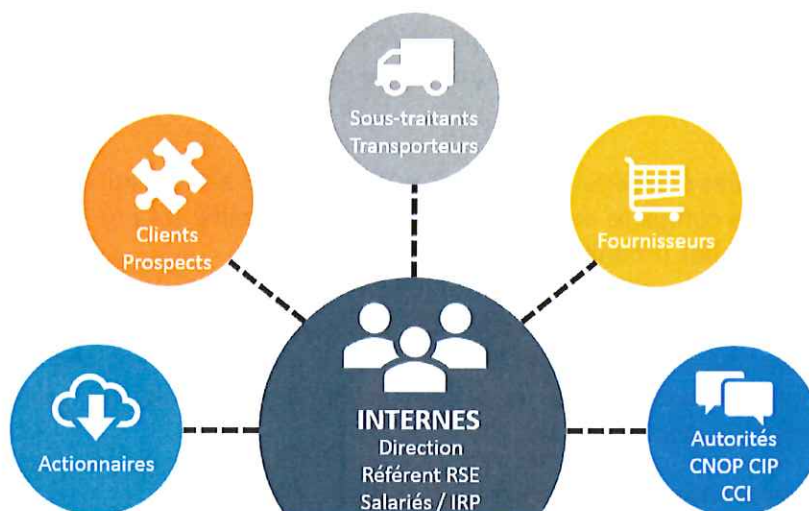
Le système de management intégré Qualité Santé Sécurité Environnement, certifié suivant les exigences des normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 garantit l'engagement de CSP pour ces valeurs et sa volonté permanente d'innovation et d'amélioration continue.

La **politique Qualité Santé Sécurité Environnement*** exprime la volonté de l'entreprise de respecter les principes du Pacte Mondial en mettant en avant ses 5 engagements fondamentaux :

- ◆ respect des réglementations applicables et notamment dans les domaines pharmaceutique, santé, sécurité au travail, environnement
- ◆ satisfaction des parties prenantes dans le respect scrupuleux de la santé publique,
- ◆ garantie de conditions de travail sûres et saines pour toute personne présente sur les installations de CSP, collaborateurs, intervenants d'entreprises extérieures et visiteurs,
- ◆ protection de l'environnement,
- ◆ rentabilité économique afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

** Ces documents sont annexés au présent rapport.*

Parties prenantes associées à notre stratégie RSE



Communication de notre engagement en matière de RSE

Développer la communication aussi bien en interne qu'en externe est une volonté forte de la Direction Générale de l'entreprise. Elle souhaite ainsi faire part de ses engagements et impliquer l'ensemble des acteurs de sa sphère d'influence.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la Communication annuelle sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 10 principes du Pacte Mondial (COP). Cette dernière est diffusée sur le site du Global Compact de l'ONU et sur le site web csp-epl.com. Elle est également communiquée à nos clients et aux prospects dans le cadre de réponse aux appels d'offres.

De multiples moyens de communication existent en interne : réunion inter et intra services, réunions avec les partenaires sociaux, mise à disposition d'un logiciel de documentation interne, site web csp-epl.com, journal interne CSP News, affichages...

Engagement des fournisseurs et sous-traitants

La politique d'achat de CSP a pour objectif, dans le respect des exigences réglementaires, de générer des partenariats avec des fournisseurs agréés afin d'optimiser l'efficacité des achats, en évaluant, qualifiant et maîtrisant la qualité et la performance des fournisseurs et en développant un achat innovant et responsable sur les plans éthique, sociétal et environnemental.

Associer nos fournisseurs et sous-traitants à notre démarche de développement durable est indispensable. C'est la raison pour laquelle le contrat cadre fournisseurs comprend un paragraphe "Développement durable" ainsi rédigé :

"CSP, est une entreprise responsable fortement engagée en faveur du Développement Durable. A ce titre elle promet des valeurs qu'elle souhaite voir partagées par ses fournisseurs."

La **charte éthique et sociale de Fournisseur de Centre Spécialités Pharmaceutiques**, précise les engagements que CSP attend de ses fournisseurs et de ses sous-traitants :

- ◆ respect du droit international relatif aux Droits de l'Homme
- ◆ respect du droit du travail
- ◆ responsabilité en matière d'environnement et amélioration de leur performance
- ◆ application du principe de précaution pour la préservation de l'environnement
- ◆ maîtrise des impacts environnementaux résultant des activités

Conformément à la **Politique anticorruption** de CSP, le fournisseur est informé du refus de CSP d'accepter des cadeaux qui ne présentent pas un caractère raisonnable.

United Nations Global Compact	
Contact	Sylvie RAZAVET
Fonction	Responsable Systèmes Management Santé, Sécurité au Travail et Environnement
Email	srazavet@csp-epl.com
Telephone	33-(0)4-73-69-28-28
Adresse	76-78 Avenue du Midi CS 30077 63808 Cournon d'Auvergne Cedex - France

Droits de l'homme



Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :

- 1 promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- 2 veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

Nos engagements, notre politique

CSP respecte les conventions internationales en matière de Droits de l'Homme et plus particulièrement la législation française en vigueur qui reprend la déclaration des droits de l'Homme en préambule de la constitution de la V^{ème} république.

En matière de respect des Droits de l'Homme, la **Charte Ethique et Sociale** de CSP précise les engagements suivants :

- ◆ l'interdiction de se rendre complice de violation des Droits de l'Homme
- ◆ l'interdiction de recours au travail forcé
- ◆ l'interdiction du travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévue par les dispositions législatives du pays
- ◆ le respect de la liberté et de la sécurité de la personne

Engagements des fournisseurs et sous-traitants

- ◆ Le respect des Droits de l'Homme est inclus dans les chartes RSE de nos principaux sous-traitants transport EuroTransPharma et Ciblex.

Résultats 2018

- ◆ Aucun incident de violation des droits de l'Homme n'a été signalé par les collaborateurs, les personnes auditant les sites fabricants, les parties intéressées ou les autorités compétentes.

Conditions de travail



Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :

- 3 respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4 soutenir l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 soutenir l'abolition effective du travail des enfants
- 6 agir pour l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Nos engagements, notre politique

Maintenir et développer une entreprise socialement responsable, offrir des conditions de travail sûres et motivantes, lutter contre les discriminations, garantir l'égalité des chances au sein de l'entreprise, encourager le dialogue social et l'information des personnels et leurs représentants, font partie des engagements fondamentaux de CSP définis dans la **Déclaration de Responsabilité Sociétale**.

La **Charte Ethique et Sociale de CSP** précise ces engagements en matière de droit du travail :

- ◆ CSP reconnaît et respecte la liberté d'association pour les salariés qui peuvent désigner librement leurs représentants. CSP reconnaît le droit de négociation collective. La négociation collective est un processus qui permet de définir les conditions de travail, les relations entre employeurs, salariés et les organisations qui les représentent.
- ◆ Tout acte de prosélytisme est prohibé.
- ◆ CSP interdit tout recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévue par les dispositions législatives du pays.
- ◆ CSP s'engage à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi quelque soit la race, la couleur, le sexe, l'origine culturelle ou sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique, le handicap, le statut marital ou autres considérations.
- ◆ CSP garantit des conditions de travail sûres et saines pour ses collaborateurs et les intervenants extérieurs et s'assure que les postes de travail ne nuisent pas à la santé et à l'intégrité physique du salarié.

Mise en œuvre et résultats 2018

Libertés d'association - Droit de négociations

Nos salariés élisent librement leurs Instances Représentatives du Personnel (IRP) : comité d'entreprise (CE), délégués du personnel (DP), comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT). La fréquence des élections est conforme à la législation en vigueur.

Conformément à la réglementation nationale, ces IRP seront remplacés par le comité social et économique (CSE) au 1er janvier 2020 au plus tard. Ainsi, un accord signé en mars 2019 avec les IRP actuels fixe l'organisation des élections professionnelles début novembre 2019. Celles-ci seront réalisées de manière simultanée sur les sites parisiens et auvergnats.

Chaque année se déroule la négociation annuelle obligatoire (NAO) à l'initiative de la Direction.

Procédure de Recrutement

- ◆ CSP interdit toute discrimination dans la procédure de recrutement.
- ◆ Une procédure fiable permet la vérification de l'âge des salariés avant leur intégration.
- ◆ CSP s'assure que les conditions réglementaires sont réunies pour l'emploi de salariés étrangers.
- ◆ Un parcours d'intégration est défini afin de faciliter la prise de poste du nouvel arrivant. En fonction de la spécificité du poste, un tuteur peut accompagner le nouvel arrivant.

Egalité des femmes et des hommes

- ◆ Un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 14 mai 2014.

Répartition des effectifs par sexe



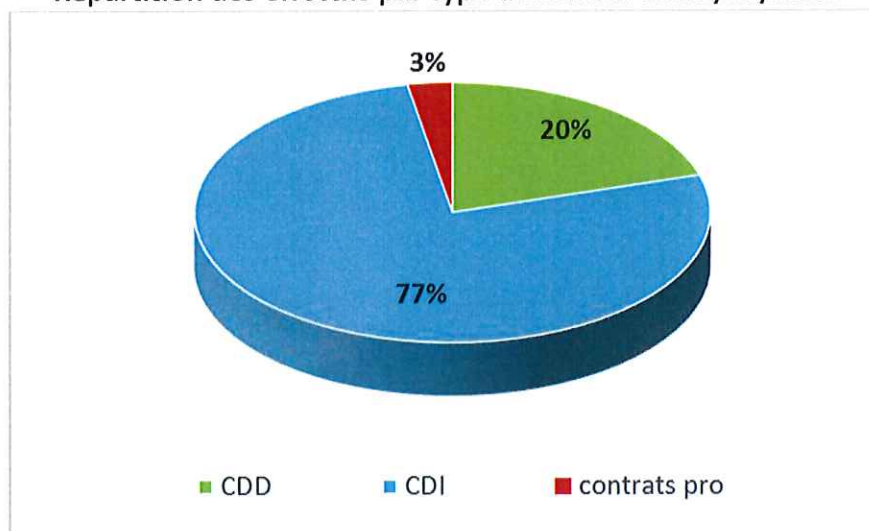
2018	54%	46%
2017	53%	47%
2016	46%	54%

Intégration des jeunes

L'intégration des jeunes est une valeur défendue par CSP.

- ◆ La taxe d'apprentissage est versée à des organismes d'enseignement et de formation locaux dans les secteurs de la médecine, de la pharmacie et également dans les domaines de la qualité, la sécurité, et l'environnement.
- ◆ Chaque année CSP donne la possibilité à des jeunes d'intégrer des "filières qualifiantes" qui leur permettent de préparer un métier d'avenir au moyen de contrats de professionnalisation. Le nombre de jeunes en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation est en constante augmentation depuis 5 ans. 34 contrats de professionnalisation et 10 contrats d'apprentissage ont été conclus en 2018 soit une hausse de 33% de recrutement d'alternants par rapport à 2017.

Répartition des effectifs par type de contrat au 31/12/2018



Seniors

- ◆ Un accord relatif au contrat de génération a été signé.

Pyramide des âges au 31/12/2018



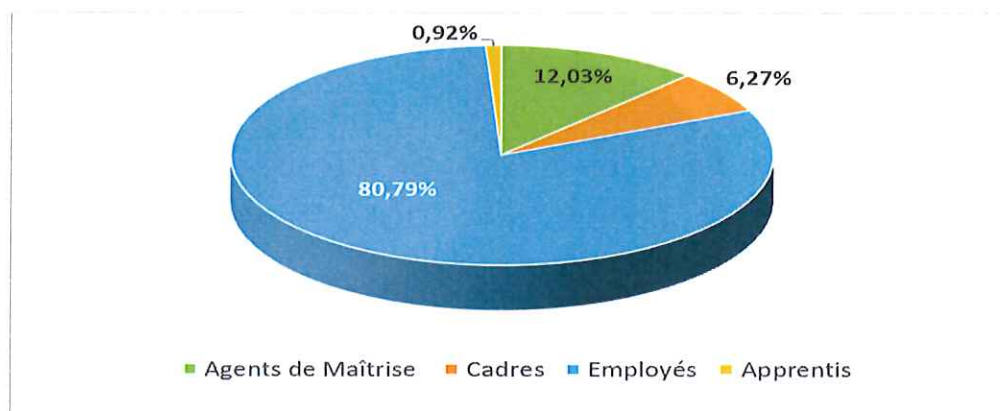
Salariés en situation d'handicap

CSP compte parmi ses effectifs 43 salariés en situation de handicap soit près de 4% des effectifs.

Accompagnement de carrière

- ◆ L'organisation interne de CSP et les entretiens individuels et professionnels permettent de mettre en avant les talents de chacun et de prendre en compte les souhaits de formation et d'évolution professionnelle. Tous les postes à pourvoir au sein de CSP sont proposés en priorité au personnel de l'entreprise, ce qui permet à chacun de découvrir différents métiers tout au long de son parcours professionnel.

Répartition des effectifs par catégorie socio-professionnelle au 31/12/2018



Formation

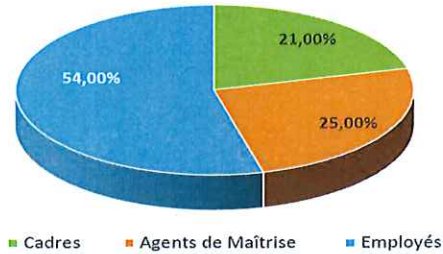
- ◆ L'entreprise maintient un niveau d'engagement élevé en matière de formation de ses salariés. En effet, la formation est un élément clé pour maintenir, développer les compétences, prévenir les risques, s'adapter aux transformations et ainsi contribuer à l'efficacité et à la pérennité de l'entreprise.
- ◆ CSP assure à ses collaborateurs, en plus de la formation initiale d'intégration, un parcours de formation adapté tout au long de leur carrière professionnelle.
- ◆ Les thèmes de formations sont en lien avec la stratégie d'entreprise : évolutions réglementaires, logistique, management, prévention des risques professionnels, formation d'équipes de secours...
- ◆ Le nombre de personnes formées est en constante augmentation depuis 2013, aussi bien par le biais de formations externes que par formations internes.

Les chiffres clés de la formation de l'année 2018

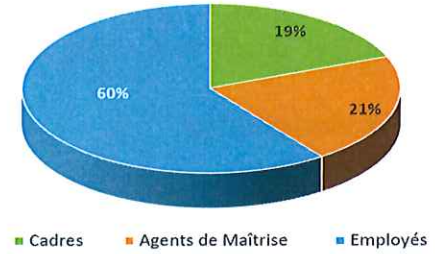
Masse salariale investie dans la formation (euros)	683 300
% de la masse salariale dédiée à la formation	2.41%
Nombre de personnes ayant suivi une formation externe	515
Nombre de personnes ayant suivi une formation interne <i>Donnée non accessible à la date de rédaction du présent rapport en raison de la migration du SIRH</i>	NC*
Nombre d'heures totales d'heures de formation externe	5 703

Indicateurs de formation professionnelle au 31/12/2018

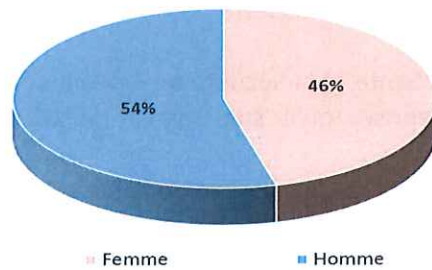
Répartition des personnes formées par statut



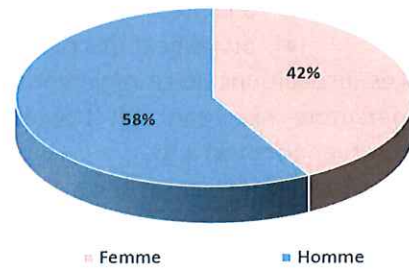
Répartition des heures de formation par statut



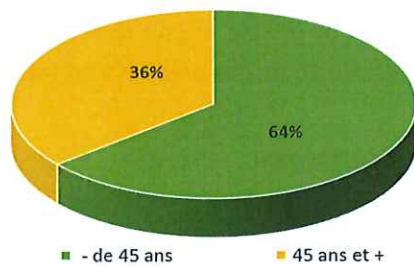
Répartition des personnes formées par sexe



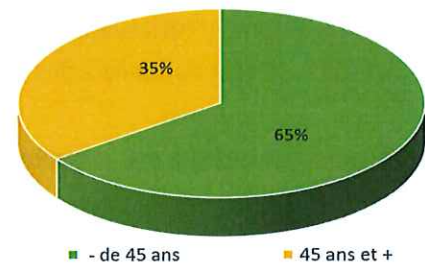
Répartition des heures de formation par sexe



Répartition des personnes formées par tranche d'âge



Répartition des heures de formation par tranche d'âge





Système de Management Santé et Sécurité au Travail

Depuis 2010, CSP a développé un système de management ayant pour objectif la prévention des pathologies et traumatismes liés au travail.

Ce système de management est certifié depuis février 2013, initialement selon la norme OHSAS 18001, et depuis février 2019 selon la norme ISO 45001.

Leadership

- ◆ **La Direction** intègre le système de management SST dans la stratégie d'entreprise. Elle développe, porte et promeut la culture SST. Elle protège des représailles les salariés faisant des remontées d'information sur des situations à risques.
 - ◆ Le **règlement intérieur** comporte un chapitre spécifiquement dédié aux exigences relatives :
 - ◆ à la visite médicale obligatoire
 - ◆ à la prévention des situations à risques et accidents
 - ◆ au respect des consignes de sécurité
- Les dispositions de ce règlement relatives à la Santé et la Sécurité au Travail, s'appliquent à toute personne exécutant un travail dans l'entreprise, qu'il soit salarié de CSP, intérimaire ou intervenant extérieur.
- ◆ **Les managers** sont incités à faire du management de la santé et de la sécurité au travail une de leurs responsabilités en intégrant la sécurité dans les méthodes de travail et en menant une politique de prévention des risques.
 - ◆ En 2019, l'ensemble des encadrants bénéficiera d'une nouvelle formation afin de renforcer leur leadership en matière de Santé Sécurité au Travail.
 - ◆ En lien avec les exigences de la norme ISO 45001, un guide de l'encadrant a été rédigé en décembre 2018. Celui-ci rappelle les missions de l'encadrant et donne différents outils de management, d'observation et d'analyse des situations de travail, de détection des situations à risques, de réaction face à des situations dégradées. Ce guide est présenté en formation.

Consultation et participation des salariés

- ◆ En 2019, des actions sont engagées afin de renforcer la consultation et la participation de l'ensemble des salariés pour ce qui est de la prévention des risques professionnels : communication, mise en place de réunion d'échanges, mise en place d'outil de suivi des remontées d'information.
- ◆ Les **Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)** des sites de Cournon d'Auvergne et de Moussy-le-Neuf, instances représentatives du personnel, bénéficient des quatre réunions ordinaires avec le Président du CHSCT, représentant de la Direction. Des réunions extraordinaires sont déclenchées si nécessaire.
- ◆ Chaque support de formation révisé en 2018 (caristes, équipes d'évacuation, casse de produit, produits dangereux) met en avant la prévention des accidents et informe les participants de la nécessité de remonter à leurs encadrants et au service HSE toute situation à risques qu'ils seraient susceptibles de rencontrer.

Veille réglementaire en matière de Santé, Sécurité au Travail

- ◆ Une **veille réglementaire** est assurée dans le domaine de la Santé et Sécurité au Travail en collaboration avec le prestataire spécialisé Bureau Veritas. La conformité réglementaire à chaque exigence applicable est évaluée, à la suite de laquelle les actions nécessaires sont mises en place.

Programme de prévention annuel Santé, Sécurité au Travail

- ◆ CSP prend toutes les mesures nécessaires de **prévention des risques** pour la santé et la sécurité au travail et œuvre à l'amélioration des conditions de travail. Les risques professionnels font l'objet d'une évaluation régulière et à minima annuelle, pour chaque métier et sur tous les sites. Parmi ces risques, sont particulièrement pris en compte les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS); nos activités de préparation de commandes comportant une part de manutention manuelle. Des actions sont également menées pour prévenir les Risques Psycho Sociaux (RPS), les détecter et réagir en cas de suspicion de troubles psycho sociaux.
- ◆ Chaque changement significatif fait l'objet d'un change control où les risques en matière de SST sont évalués
- ◆ Chaque début d'année un programme de prévention SST est établi en fonction de différents éléments :
 - Bilan annuel HSCT de l'année écoulée
 - Evaluation des risques professionnels réalisée au cours de l'année écoulée
 - Veille réglementaire
 - Retours d'information des parties intéressées : CHSCT, inspection du travail, médecin du travail, CARSAT/CRAMIF
 - Modifications significatives de l'organisation, des activités ou des installations

Communication en matière de sécurité au travail

- ◆ La communication sécurité est réalisée de différentes manières, et notamment par :
 - des points sécurité : ce sont des communications ponctuelles sur des thèmes précis (risque routier, règles de circulation dans les dépôts...)
 - des flash info sécurité : réalisés à la suite d'un accident matériel, d'un accident corporel ou d'une situation de presque-accident, ces communications mettent en avant les causes de l'accident, les conséquences et les actions mises en place afin d'éviter son renouvellement.
 - Il est demandé aux encadrants directs de présenter ces communications à leurs équipes en réunion d'échange de manière à donner les explications nécessaires et recevoir les remontées d'information éventuelles de la part des salariés.

Formations Santé, Sécurité au Travail

- ◆ L'ensemble des salariés bénéficie de formations sécurité adaptées à leur poste de travail. Ces formations présentent les risques auxquels le salarié est exposé de par son activité

professionnelle, les mesures de prévention de ces risques, les consignes sécurité spécifiques et la conduite à tenir en cas d'accident.

- ◆ En 2018, l'accent a été mis sur la formation externe de personnes référentes pour la prévention des risques professionnels. Ont été formés :
 - ◆ 1 personne ressource dans le cadre du projet de prévention des troubles musculo squelettiques (TMS) soit 35 heures de formation
 - ◆ 10 formateurs caristes (R389) ainsi que 2 formateurs PEMP (R386). Ces personnes, formateurs à temps partiel, exercent leur activité usuelle au sein de l'exploitation. Ils peuvent ainsi au quotidien rappeler les règles de sécurité sur le terrain et remonter les situations à risques rencontrées.
 - ◆ 1 formateur Sauveteur Secouriste du travail destiné à assurer les recyclages des sauveteurs secouristes internes et en former de nouveaux en fonction des besoins
 - ◆ 70 managers directs ont été formés à la culture prévention des accidents de travail soit 548 heures de formation
 - ◆ 10 personnes ont été formées aux risques psycho-sociaux (RPS) soit 210 heures de formation

Analyse et suivi des accidents de travail

- ◆ Les accidents de travail font l'objet d'un suivi régulier.
- ◆ En 2019, l'analyse des causes des accidents de travail par l'encadrant direct deviendra systématique. En complément, des enquêtes approfondies sont déclenchées par le service HSE en présence des différentes personnes impliquées dès que nécessaire. Des plans d'actions sont décidés afin de réduire la fréquence et la gravité des accidents.
- ◆ Les indicateurs d'accidentologie sont communiqués de façon mensuelle aux encadrants et au personnel.

Fournisseurs et sous-traitants

- ◆ Des plans de prévention sont établis avec chaque entreprise extérieure devant intervenir sur nos sites.
- ◆ Des protocoles de sécurité liés aux opérations de chargement et déchargement sont cosignés avec nos sous-traitants transport.

Les chiffres clés de la sécurité au travail de l'année 2018

Nombre de communications sécurité diffusées	7
Points sécurité	3
Flash info suite accident	4
Nombre de personnes formées en SST:	801
Formateurs et personnes référentes (moniteur SST, moniteurs caristes, groupe, RPS, TMS)	22
Formation sécurité sur poste	322
Formations aux risques spécifiques : conduite d'engins, produits dangereux, travail en hauteur, travail en froid négatif, gestes et postures	223
Equipes de secours (sauveteurs secouristes, équipes d'évacuation, équipiers de première intervention)	234
Nombre d'enquêtes réalisées suite accident corporel, matériel ou presqu'accident	6
Nombre de situation de danger grave et imminent signalé	0

Synthèse des objectifs 2019

- ◆ Mise en place du comité social et économique (CSE)
- ◆ Maintien de la certification ISO 45001
- ◆ Nouvelle campagne de formation des managers directs au leadership SST. Renforcement du rôle du manager à la détection des situations à risques, et notamment liées aux facteurs comportementaux. Analyse systématique des accidents de travail par l'encadrant direct. Incitation des managers à proposer des actions de prévention des risques professionnels.
- ◆ Nouvelle campagne de formation sécurité au poste de l'ensemble des salariés non formés en 2018, cette formation présente les risques liés à leur activité et les consignes de prévention
- ◆ Renforcement des actions de communication afin de promouvoir la culture santé et sécurité à tous niveaux de l'entreprise
- ◆ Mise en place d'audits managériaux
- ◆ Mise en place de réunions d'équipe mensuelles
- ◆ Renforcement de la consultation et participation de l'ensemble des collaborateurs en matière de SST, sollicitation de remontées d'information relatives aux situations à risques éventuellement par les salariés
- ◆ Mise en place d'un processus d'analyse et de traitement des remontées d'information
- ◆ Poursuite du plan d'actions de prévention des risques professionnels liés aux manutentions manuelles (troubles musculo squelettiques)
- ◆ Mise en place de la valorisation de la performance (objectif 2019/2020)
- ◆ Renouvellement des équipements de levage (objectif 2019/2020)
- ◆ Mise en place d'une nouvelle technologie de picking "goods to men"+ shuttle pour les nouveaux dépôts (1^{er} trimestre 2020)

Environnement



Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :

- 7 appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- 8 entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nos engagements, notre politique

Entreprise citoyenne, soucieuse du respect de l'environnement, CSP a initié dès 2004 une démarche environnementale.

CSP n'a pas une activité polluante par essence, mais elle est une entreprise du monde de la santé, et elle se doit de mettre en œuvre toutes les mesures possibles afin d'identifier et réduire au maximum ses impacts négatifs sur l'environnement.

La politique Qualité Santé Sécurité Environnement exprime l'engagement de CSP de protection de l'environnement à savoir :

- ◆ le respect des réglementations applicables, et notamment celles concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- ◆ l'identification des impacts environnementaux résultant de nos activités, leur évaluation, la mise en place d'actions visant à les maîtriser et les réduire
- ◆ la prévention des situations d'urgence et la mise en place de moyens visant à maîtriser leur impact en cas de survenue

Concrètement, cette politique se traduit par les objectifs environnementaux suivants :

- ◆ réduction de la consommation en énergie
- ◆ réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
- ◆ prévention des pollutions de l'air, de l'eau et du sol, des nuisances visuelles et sonores
- ◆ réduction des déchets à la source
- ◆ traitement des déchets en fonction de leur typologie par des filières habilitées

En s'engageant à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre, en économisant l'énergie, CSP contribue à la **lutte contre le changement climatique** et intègre ainsi dans sa politique d'entreprise un objectif international.



Mise en œuvre et résultats 2018

Systeme de Management de l'environnement

Le système de management environnemental développé par CSP est certifié selon les exigences de la norme ISO 14001 depuis janvier 2008. Le renouvellement de certification selon les nouvelles exigences de la version 2015 de cette norme a été obtenu en décembre 2018.

Veille réglementaire en matière d'environnement

- ◆ De même que dans le domaine de la sécurité, une **veille réglementaire** environnementale est réalisée en collaboration avec un prestataire extérieur spécialisé BVQI. Celle-ci prend en compte la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) applicable à nos sites.

Communication en matière d'environnement

- ◆ CSP implique l'ensemble de ses collaborateurs au respect de l'environnement par des actions de sensibilisation et de formation dès leur prise de poste. Ces formations sont renouvelées régulièrement.

Plan de réduction des impacts environnementaux

CSP engage des actions à tous niveaux en vue de limiter les impacts environnementaux de ses activités et réduire son empreinte écologique :

- ◆ intégration des principes de développement durable dès la conception des bâtiments pour toutes les constructions en cours ou en projet : isolation thermique, éclairage basse consommation...
- ◆ mise en place de dispositifs techniques de réduction des consommations énergétiques :
 - gestion technique centralisée déployée sur nos 2 sites principaux
 - toiture végétalisée pour les bâtiments administratifs (site de Moussy-le-Neuf)
 - panneaux solaires (site de Moussy-le-Neuf)
 - arrêt automatique des convoyeurs
 - allumage de l'éclairage des dépôts les plus récents par détection de présence
- ◆ en complément de ces mesures, un plan de réduction des consommations énergétiques de nos installations et de nos équipements a été défini suite aux diagnostics énergétiques réalisés en 2015 par EDF sur nos sites principaux et suite à l'audit énergétique réglementaire :
 - entre 2017 et 2018, l'ensemble des éclairages des dépôts a été remplacé par la technologie LED
 - une étude d'économies d'énergie relative à la régularisation des températures des dépôts du site de Moussy (site pilote) a été menée sur :
 - le free cooling, pilotage automatique des volets d'air neuf en fonction des températures extérieures
 - la réduction de la vitesse des ventilateurs de brassage d'air en zone neutre,
- ◆ transition vers le numérique : ouverture d'une plateforme web pour la prise des commandes, récupération des bordereaux d'expédition, mise à disposition des factures, gestion des réclamations

- ◆ réduction des déchets à la source en particulier par la dématérialisation des documents (GED) et suppression des impressions inutiles
- ◆ gestion responsable des déchets par le tri sélectif et la valorisation, respect scrupuleux de la réglementation relative aux déchets dangereux (tri, filière de traitement habilitée, suivi par BSD, tenue de registres, déclaration annuelle des émissions polluantes)
- ◆ rationalisation des déplacements inter sites en privilégiant les vidéo conférences

Contrôle et suivi des impacts environnementaux

- ◆ Les impacts environnementaux résultant des activités de CSP sont évalués et contrôlés régulièrement par le biais de :
 - analyses environnementales permettant d'évaluer les impacts environnementaux résultant des activités de la société, en mode normal de fonctionnement, dégradé ou accidentel. Ces évaluations sont réalisées régulièrement et systématiquement à chaque modification significative.
 - bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), consultable en ligne www.bilans-ges.ademe.fr (nom de l'organisme : Centre Spécialités Pharmaceutiques)
 - contrôles des points de rejet, des émissions sonores et vérifications périodiques conformément aux exigences des arrêtés d'autorisation préfectorale à exploiter des Installations Classées.
- ◆ Des audits flash de contrôle du respect des consignes de tri sont réalisés. Les performances environnementales sont ensuite communiquées aux personnes concernées.
- ◆ Des indicateurs de suivi permettent de suivre nos actions en matière d'environnement. Ces indicateurs portent sur :
 - les déchets
 - l'énergie
 - la consommation d'eau
 - les émissions de gaz à effet de serre
 - les déplacements liés à des missions professionnelles

Prévention et maîtrise des situations d'urgence

- ◆ Des moyens organisationnels (POI, contrôle des compatibilités de stockage, équipes d'intervention définies), techniques (conception des bâtiments, Système de Sécurité Incendie, détection automatique, sprinklers) et humains (formation), sont en place afin de prévenir les situations d'urgence tels que les sinistres, les maîtriser et limiter les impacts environnementaux en cas de survenue. Les 2 sites principaux disposent de Plan d'Opération Interne (POI). Des tests de ces POI sont déclenchés régulièrement.

Engagements des fournisseurs et sous-traitants

La sélection de nos fournisseurs prend en compte des critères environnementaux. A titre d'exemple, les fournisseurs d'emballages de colisage, de papier, d'imprimés doivent faire preuve de responsabilité en matière de développement durable, de respect des ressources naturelles et être certifiés FSC, PEFC ou équivalent.

- ◆ Notre principal fournisseur d'emballages carton de CSP est certifié FSC (Forest Stewardship Council). International Paper est depuis longtemps à la pointe du développement et de la mise en place de pratiques durables pour la gestion des forêts. L'entreprise est l'une des premières à avoir apporté son soutien au programme Sustainable Forestry Initiative (SFI) aux Etats-Unis. C'est dans cette continuité que sa division Packaging France est l'une des premières en France à obtenir une certification FSC pour des cartonneries.
- ◆ Notre principal fournisseur principal d'étiquettes imprimées est certifié FSC et PEFC. Le système de management mis en place par ce fournisseur est certifié suivant la norme qualité ISO 9001 : 2008 et la norme environnementale X 30-205. Paragon est labélisé Imprim'vert, et est adhérent du Pacte Mondial de l'ONU.
- ◆ Notre fournisseur de caisses carton est certifié FSC, PEFC et ISO 9001. Smurfit Kappa Dore possède également la certification environnementale ISO 14001.
- ◆ Notre fournisseur d'emballages isothermes, est certifié FSC et suivant les normes de management qualité ISO 9001 et environnement ISO 14001.
- ◆ Des exigences en matière de développement durable sont intégrées dans le Quality Agreement de nos transporteurs principaux. Ces derniers ont établi leur propre déclaration de responsabilité sociétale.
- ◆ Principales actions en matière de développement durable de notre premier sous-traitant transport :
 - + de 90 % de la flotte est conforme à la norme EURO 6
 - formation régulière des chauffeurs aux bonnes pratiques de distribution et encouragement au respect de l'éco conduite et de la sécurité sur les routes
 - politique zéro papier : factures électroniques, possibilité aux destinataires de consulter en ligne les preuves de livraison, ou d'avoir un suivi en temps réel de l'état des livraisons à travers un extranet passerelle
 - en 2018 ce sous traitant transport est labellisé TK BLUE
 - démarrage en 2018 de tests avec des véhicules roulant au gaz naturel pour la distribution des produits de santé sous température dirigée
 - changement des remorques en double étage pour passer de 33 à 66 palettes, ainsi les tractions sont optimisées et la réduction des émissions de CO₂ est assurée
- ◆ Notre deuxième sous-traitant transport adhère au Pacte Mondial de l'ONU depuis novembre 2009. Ce transporteur met en place et développe l'utilisation de moyens de transport novateurs et plus écologiques tels que :
 - le développement de véhicules propres pour l'acheminement routier au GVN ou électriques ou aux normes Euro 5 - 6.
 - l'acheminement par voie ferroviaire
 Ce transporteur implique l'ensemble de ses collaborateurs, clients et sous-traitants par le biais de:
 - la formation, la sensibilisation et l'information (news, concours, site Intranet, communication)
 - la mise en place de bonnes pratiques (tri, recyclage, covoiturage, télé et visioconférence)
 - le partage d'expériences des comportements citoyens
 - l'intégration du critère environnemental dans la sélection de ses fournisseurs et partenaires.



Les chiffres clés de l'environnement de l'année 2018

Consommation totale d'énergie kWh	
Cournon d'Auvergne	5 828 283 (-2.0%)
Moussy le Neuf	9 556 812 (-0.5%)
Taux de dépôts équipés d'éclairage LED	100%
Quantité de déchets non dangereux produits (tonnes)	
Cournon d'Auvergne	827
Moussy le Neuf	922
Taux de déchets non dangereux valorisés	75%

Synthèse des objectifs 2019

- ◆ Maintien de la certification ISO 14000
- ◆ Poursuite du déploiement des plans d'actions de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre
- ◆ Réduction de 25% des consommations énergétiques du site pilote de Moussy le Neuf d'ici la fin 2020 (année de référence : 2016)
- ◆ Renouvellement de l'audit énergétique des installations et détermination de nouvelles pistes de réduction des consommations
- ◆ Etude de mise en place d'ombrières photovoltaïques afin de produire notre propre électricité et de nous engager d'avantage dans le domaine des énergies renouvelables
- ◆ Mise à jour réglementaire du BEGES (bilan carbone)
- ◆ Généralisation de la digitalisation : bordereaux d'expédition, factures, réclamation, sérialisation, consolidation... (2019/2020)

Lutte contre la corruption



Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées à :



agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Nos engagements, notre politique

La **Déclaration de Responsabilité Sociétale** de CSP comporte un engagement au respect de la loyauté des pratiques. Cela inclut la non divulgation d'informations confidentielles sur notre activité et celle de nos clients.

La **Charte Ethique et Sociale** précise clairement que CSP interdit l'offre ou l'acceptation de cadeaux, d'invitations ou de prise en charge de frais, dès lors que de tels arrangements sont susceptibles d'affecter l'issue de transactions commerciales et ne présentent pas un caractère raisonnable.

Le **contrat cadre fournisseur** ajoute que "CSP s'engage à respecter la propriété industrielle, les règles équitables de mise en concurrence, et à attribuer les marchés sur la base de critères objectifs".

Les principes anticorruption de CSP sont communiqués aux fournisseurs par l'intermédiaire de la **Charte Ethique et Sociale Fournisseurs de CSP** que ces derniers s'engagent à respecter.

Démarche et mise en œuvre

L'ensemble de l'encadrement de CSP, cadres et agents de maîtrise, s'est engagé à refuser toute tentative de corruption en signant la **Charte Ethique et Sociale de CSP**.

La politique anticorruption de CSP est communiquée à l'ensemble des salariés de CSP.

Engagements des fournisseurs et sous-traitants

- ◆ Le **contrat cadre fournisseur** précise que "le fournisseur est également tenu de s'assurer que la marchandise livrée à CSP ne constitue pas une contrefaçon de marque, brevet ou modèle en France ou à l'étranger".
- ◆ L'intégrité dans les relations d'affaires, dans les rapports clients / fournisseurs est décrite de manière précise dans les chartes RSE de nos principaux sous-traitants transport EuroTransPharma et Ciblex.

Objectifs 2019

- ◆ élaboration d'un guide visant à identifier les tentatives de corruption, d'escroquerie et permettant de déterminer les réactions à adopter face à celles-ci



ANNEXES



Déclaration de Responsabilité Sociétale de Centre Spécialités Pharmaceutiques

CSP est un maillon essentiel de l'industrie des produits de Santé. Son rôle de logisticien dédié à la Santé Publique est indispensable pour la mise à disposition des produits de Santé sur le territoire Français et les territoires internationaux.

Conformément à notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, CSP s'emploie à être une référence au sein de l'Industrie Pharmaceutique en matière de responsabilité Sociétale, en mettant en œuvre des engagements clairement identifiés pour s'assurer que son développement économique s'allie à la promotion des valeurs Sociales et à la préservation de l'Environnement.

CSP s'engage à développer des relations loyales avec les parties prenantes.

- A définir et diffuser une charte éthique auprès de l'ensemble de ses collaborateurs
- A informer et motiver l'ensemble des collaborateurs à appliquer la responsabilité sociétale et à l'intégrer dans la culture de l'entreprise
- A communiquer de manière transparente ses résultats économiques, sociaux et environnementaux
- A agir avec intégrité, en recherchant la confiance des clients et partenaires

CSP s'engage à respecter scrupuleusement les Droits de l'Homme

- A élaborer une charte d'engagement du respect des Droits de l'Homme
- A identifier les risques de non respect des principes décrits par les Droits de l'Homme au sein de sa structure et de ses prestataires et fournisseurs

CSP s'engage à maintenir et développer une entreprise socialement responsable

- A offrir des conditions de travail saines, sûres et motivantes
- A lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances au sein de l'entreprise
- A encourager le dialogue social et l'information des personnels et leurs représentants

CSP s'engage au quotidien à la protection de l'environnement.

- A adopter une approche responsable en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- A limiter l'impact environnemental de ses activités
- A impliquer son personnel dans la mise en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement
- A encourager les initiatives de l'ensemble de son personnel en vue de l'amélioration environnementale des processus
- A assurer la conformité de nos sites avec la réglementation environnementale
- A inciter ses prestataires et fournisseurs à mettre en œuvre des actions d'amélioration de la protection de l'environnement

CSP s'engage au respect de la loyauté des pratiques

- A rédiger et appliquer une charte anti corruption
- A poursuivre la veille réglementaire
- A assurer la continuité de l'activité à travers la mise en œuvre d'un Business Continuing Plan
- A ne divulguer aucune information confidentielle sur notre activité et celle de nos clients

CSP s'engage à répondre aux attentes sociétales des parties prenantes au mieux des intérêts communs

- A préserver la qualité des produits qui lui sont confiés dans le respect de la Santé Publique
- A partager sa démarche de Développement Durable avec ses partenaires et sous traitants

CSP s'engage à contribuer au développement local

- A s'investir dans la vie associative et économique du territoire
- A privilégier le maintien de l'emploi local
- A rechercher et intégrer les fournisseurs locaux dans nos processus de sélection

Cette politique vise à assurer la mise en œuvre de ces engagements au quotidien par tout le personnel de l'ensemble des sites de CSP, sur la base d'objectifs, de plans d'actions d'amélioration continue et d'analyse des résultats.

Nous incitons nos sous traitants et fournisseurs à adopter ces engagements.

Cournon, le 25 avril 2019

Laure Brenas

Présidente





Politique Qualité Santé Sécurité Environnement

CSP a pour ambition d'être un prestataire de services pharmaceutiques de référence et une entreprise citoyenne dans le respect de l'éthique, de la réglementation pharmaceutique et des principes du développement durable.

CSP a choisi d'adhérer au pacte mondial de l'ONU et mène une politique de Responsabilité Sociétale selon la norme ISO 26 000. La charte éthique et sociale de CSP reprend les engagements de ce pacte notamment en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Notre système de management intégré Qualité Santé Sécurité Environnement, certifié suivant les normes ISO 9 001, ISO 45 001 et ISO 14 001, garantit notre engagement pour ces valeurs avec une volonté permanente d'innovation et d'amélioration continue.

Pour cela, nous avons défini un plan stratégique qui s'articule autour des 4 axes suivants :

AXE 1- rentabiliser les services actuels de CSP

AXE 2- investir et améliorer la productivité

AXE 3- développer de nouveaux services

AXE 4- renforcer notre stratégie RSE

Ce plan stratégique se traduit par des engagements auxquels chaque salarié, à tous les niveaux de l'entreprise, doit adhérer :



Respecter la réglementation applicable à nos activités

dans les domaines pharmaceutique, santé, sécurité au travail et environnement : Code de la Santé Publique, BPD, BPF, Charte de l'information promotionnelle, Code du Travail, Code de l'environnement entre autres.



Garantir des conditions de travail sûres et saines

pour nos collaborateurs et les intervenants extérieurs par l'évaluation des risques professionnels, l'élimination des dangers et la réduction des risques, la participation et la consultation des travailleurs et de leurs représentants, la communication, la formation en ayant pour objectif le développement de notre culture sécurité et la prévention des traumatismes et des pathologies liées au travail.



Rechercher la satisfaction de nos parties prenantes

nos clients, nos salariés, les services institutionnels, nos fournisseurs et sous-traitants, et **développer des partenariats** dans le respect scrupuleux de nos devoirs vis-à-vis de la santé publique.



Protéger l'environnement

en prévenant les pollutions, en identifiant, évaluant nos impacts sur l'environnement, déployant un plan de réduction et de maîtrise de ceux-ci tout en prenant en compte les situations d'urgence potentielles.



Assurer la rentabilité économique et la pérennité de l'entreprise

par la définition d'une stratégie claire, l'analyse des risques, la maîtrise des coûts de fonctionnement, la consolidation de notre position sur le marché.

Nous veillons à ce que le système de management atteigne les résultats attendus. Pour cela, nous orientons et soutenons les personnes afin qu'elles contribuent à l'efficacité du système de management. Nous mettons à disposition les ressources nécessaires pour l'atteinte de nos objectifs.

Nous avons l'autorité pour arrêter toute activité non conforme aux exigences de nos référentiels, des cahiers des charges clients et aux règles préétablies du système de management QSSE et Sociétal.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour intégrer ces enjeux dans votre activité quotidienne et vous impliquer personnellement dans cette dynamique de progrès : il en va de l'intérêt de la santé publique, de votre propre santé, de la préservation de l'environnement et de notre outil de travail.

Cournon d'Auvergne, le 5 novembre 2018.

Laure Brenas Baudry
Présidente

Pierre Guittard
Pharmacien Responsable



CHARTRE ETHIQUE ET SOCIALE DE CSP

CSP à travers sa Déclaration de Responsabilité Sociétale, définit ses engagements fondamentaux.

Cette charte a pour objet de préciser ces engagements en termes de respect des Droits de l'Homme, de conditions de travail, de loyauté des pratiques et de préservation de l'environnement, intégrant les principes du Pacte Mondial de l'ONU auxquels CSP adhère.

- 1. Respect du droit international relatif aux Droits de l'Homme** et interdiction de se rendre complice de violation des Droits de l'Homme
- 2. Respect de la liberté d'association et de droit de négociations collectives**
CSP reconnaît et respecte la liberté d'association pour les salariés qui peuvent désigner librement leurs représentants.
CSP reconnaît également le droit de négociation collective.
- 3. Interdiction de recours au travail forcé**
CSP interdit et condamne le recours au travail forcé et obligatoire.
- 4. Interdiction du travail des enfants**
CSP interdit tout recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévue par les dispositions législatives du pays
- 5. Lutte contre la discrimination**
CSP, en conformité avec la législation, s'interdit toute pratique discriminatoire.
Nous nous engageons à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi quelque soit la race, la couleur, le sexe, l'origine culturelle ou sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique, le handicap, le statut marital ou autres considérations.
- 6. Lutte contre le harcèlement**
CSP prend toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral et sexuel.
- 7. Santé et sécurité au travail**
CSP garantit des conditions de travail saines et sûres pour ses collaborateurs et ses intervenants extérieurs et s'assure que les postes de travail ne nuisent pas à l'intégrité physique et à la santé du salarié.
L'encadrement de CSP s'engage à faire du management de la santé et de la sécurité au travail une de ses priorités en menant une politique de prévention des risques afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.
CSP incite son personnel, à tous niveaux de l'organisation, à intégrer pleinement la santé et la sécurité dans ses activités.

8. Lutte contre la corruption

CSP interdit l'offre ou l'acceptation de cadeaux, d'invitations ou de prise en charge de frais, dès lors que de tels arrangements sont susceptibles d'affecter l'issue de transactions commerciales et ne présentent pas un caractère raisonnable.

9. Protection de l'environnement

CSP applique le principe de précaution pour la préservation de l'environnement.

CSP implique l'ensemble de ses collaborateurs au respect de l'environnement par des actions de sensibilisation, de formation et en encourageant les initiatives de chacun.

CSP engage des actions à tous niveaux en vue de limiter les impacts environnementaux résultant de ses activités et ainsi réduire son empreinte écologique :

- ◆ utilisation préférentielle de technologies respectueuses de l'environnement
- ◆ mise en œuvre de méthodes de production dont l'impact environnemental est aussi faible que possible
- ◆ réduction de la consommation énergétique de nos installations et de nos équipements
- ◆ réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ◆ intégration de critères environnementaux pour la sélection de nos fournisseurs de matières premières
- ◆ réduction des déchets à la source, en particulier par la dématérialisation des documents
- ◆ gestion responsable des déchets par le tri sélectif et la valorisation

Cournon, le 25 avril 2019

Laure Brenas

Présidente





POLITIQUE ANTICORRUPTION DE CSP

Définition de la corruption (selon l'ISO 26000)

La corruption est un abus du pouvoir confié en vue d'en retirer un avantage personnel.

Contexte international

"La corruption est un phénomène mondial qui frappe indifféremment pays développés et pays en développement et existe depuis toujours, pratiquement dans toutes les sociétés, bien qu'à des degrés divers. Bien que les manifestations de la corruption varient d'un pays à l'autre selon le niveau de développement économique et que l'attitude à son égard diffère quelque peu selon les cultures, il s'agit foncièrement du même fléau partout. Ces dernières années, la corruption a pris des proportions alarmantes, notamment en raison de la libéralisation et de la mondialisation des échanges, de l'introduction de technologies nouvelles et du rôle croissant des sociétés multinationales dans un contexte d'évolution politique et économique rapide.

La corruption menace sérieusement l'état de droit, la stabilité et la sécurité de la société, ainsi que l'équité de la répartition des ressources en ébranlant les valeurs et institutions démocratiques fondamentales et en compromettant le développement social, économique et politique ainsi que l'exercice des droits de l'homme.

Les liens existant entre la corruption et les autres formes de criminalité, particulièrement le crime organisé, le terrorisme, le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et les autres manifestations de la délinquance économique au niveau tant national qu'international sont très préoccupants."

Fort de ce constat émis par le parlement européen, CSP signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2011, renforce sa politique de prévention contre la corruption.

Les dirigeants de CSP s'engagent à lutter activement contre tout acte de corruption et à n'appliquer aucune tolérance en cas de constat de dérive d'un salarié.

La corruption mine l'efficacité et la réputation d'une entreprise, peut la rendre passible de poursuites pénales ainsi que de sanctions civiles et administratives mettant alors en péril l'ensemble des emplois.

Politique CSP de prévention de la corruption

- Engagement de CSP à travers le chapitre 8 de sa Charte Ethique et Sociale.
- Politique de zéro tolérance en matière de corruption
- Application de notre politique de prévention de la corruption à tous les collaborateurs de CSP
- La Direction de CSP considère que constitue un acte de corruption, le fait d'offrir, de promettre, de donner, directement ou indirectement, un avantage injustifié afin qu'une personne accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ou en violation de ses devoirs ; ainsi que le fait pour une personne d'accepter ou de solliciter un avantage injustifié afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions ou en violation de ses devoirs.
- La Direction de CSP interdit l'offre et l'acceptation de cadeaux et/ou invitations qui pourraient influencer une relation commerciale ou être perçue comme telles.
- Tout collaborateur de CSP, témoin d'un acte de corruption ou ayant une préoccupation sur la prévention de la corruption, est invité à contacter son hiérarchique ou la direction ressources humaines ; afin que tout questionnement et toutes informations soient étudiés, traités, et que les réponses adaptées soient apportées.
- La Direction de CSP, incite ses partenaires et fournisseurs, à mettre en place un plan de prévention de la corruption et à respecter le nôtre.

Cournon, le 25 avril 2019

Laure Brenas Baudry

Présidente





Centre Spécialités Pharmaceutiques

ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR AU RESPECT DE LA CHARTRE ETHIQUE ET SOCIALE DE CSP

CSP s'est engagé dans une démarche de développement durable.

La charte éthique et sociale de CSP précise ses engagements fondamentaux en ce sens, basés sur les principes du Pacte Mondial de l'ONU auxquels il adhère : respect des Droits de l'Homme, conditions de travail sûres, loyauté des pratiques et préservation de l'environnement.

Afin de vous informer de nos exigences, la charte éthique et sociale de CSP vous est transmise.

L'engagement de nos fournisseurs afin de nous accompagner dans cette démarche est indispensable. C'est pourquoi nous vous demandons, ainsi qu'à vos sous-traitants, de bien vouloir adhérer aux principes suivants :

- 1. Respect du droit international relatif aux Droits de l'Homme** et interdiction de se rendre complice de violation des Droits de l'Homme
- 2. Respect de la liberté d'association et du droit de négociations collectives**
Le fournisseur et ses sous-traitants reconnaissent et respectent la liberté d'association pour les salariés qui peuvent désigner librement leurs représentants. Ils reconnaissent également le droit de négociation collective.
- 3. Interdiction de recours au travail forcé et obligatoire**
Le fournisseur et ses sous-traitants s'interdisent le recours au travail forcé et obligatoire.
- 4. Interdiction du travail des enfants**
Le fournisseur et ses sous-traitants s'engagent à ne pas employer des enfants dont l'âge est inférieur au minimum requis pour l'admission au travail prévue par les dispositions législatives du pays.
- 5. Lutte contre la discrimination**
Le fournisseur et ses sous-traitants s'engagent à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi quelque soit la race, la couleur, le sexe, l'origine culturelle ou sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique, le handicap, le statut marital ou autres considérations. Les employés ne doivent être soumis à aucune discrimination dans le cadre du travail.

**SIÈGE SOCIAL
ET ÉTABLISSEMENT CENTRE FRANCE :**
76-78 avenue du Midi - CS 30077
63808 Cournon d'Auvergne Cedex - France
Tél. : 33 (0)4 73 69 28 50
Fax : 33 (0)4 73 69 28 50
Siret 857 200 521 00022



ÉTABLISSEMENT ÎLE-DE-FRANCE :
3 avenue des 22 Arpents
Quartier d'Activités de la Barogne
77230 Moussy-le-Neuf - France
Tél. : 33 (0)1 60 03 80 00
Fax : 33 (0)1 60 03 80 16
Siret 857 200 521 00089



LABORATOIRE DE CONTRÔLE :
35 rue de la Chapelle
63450 Saint-Amant-Tallende - France
Tél. : 33 (0)4 73 39 63 05
Fax : 33 (0)4 73 39 38 87
Siret 857 200 521 00071



Page 1 sur 2





6. Santé et sécurité au travail

Le fournisseur et ses sous-traitants doivent garantir des conditions de travail sûres et s'assurer que les postes de travail ne nuisent pas à l'intégrité physique et à la santé des salariés.

7. Lutte contre la corruption

CSP interdit l'offre ou l'acceptation de cadeaux, d'invitations ou de prise en charge de frais, dès lors que de tels arrangements sont susceptibles d'affecter l'issue de transactions commerciales et ne présentent pas un caractère raisonnable.

8. Préservation de l'environnement

Le fournisseur et ses sous-traitants doivent faire preuve de responsabilité en matière d'environnement en démontrant un engagement à améliorer leur performance.

Le fournisseur doit appliquer le principe de précaution pour la préservation de l'environnement.

Le fournisseur doit engager des actions à tous niveaux en vue de limiter les impacts environnementaux résultant de ses activités et ainsi réduire son empreinte écologique :

- utilisation préférentielle de technologies respectueuses de l'environnement
- mise en œuvre de méthodes de production dont l'impact est aussi faible que possible
- limitation de l'émission de gaz à effet de serre
- gestion responsable des déchets et en conformité avec la réglementation en vigueur

Engagement du fournisseur

Je soussigné :

représentant la société :

- ♦ atteste avoir reçu et pris connaissance de la charte éthique et sociale de CSP
- ♦ m'engage à respecter ses principes énoncés ci-dessus
- ♦ et à informer CSP, par courrier, de toute situation existante contraire à celle-ci

Lieu, date et signature

Cachet de l'entreprise

A le